

Séance du 4 décembre 2017**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2017**

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil dix-sept, le 4 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Épannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Épannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 30 novembre 2017

Présents : Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Chantal GUIGNARD, Véronique GALLOPIN, Damien AUGEREAU, Jean-Nicolas BAUDOUIN, Damien BAUDU.

Excusés : Emmanuel BRULÉ (*pouvoir à Thierry BEAUFILS*), Anne BERNOLE (*pouvoir à Damien BAUDU*), Sabrina BLANVILLAIN.

Absents : Jean-Philippe POGUT, Denis PONTET

Secrétaire de séance : Véronique GALLOPIN

- Le compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations**D01.12.2017 : aménagement du temps de travail : suppression des RTT**

Vu la délibération de l'aménagement du temps de travail (ARTT) du 24 janvier 2002 ;

Vu la demande d'avenant au protocole de l'ARTT de la Commune d'Épannes, reçu par le centre de gestion des Deux-Sèvres le 25 septembre 2017 pour saisine auprès du Comité Technique ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 14 novembre 2017 ;

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ d'un agent technique communal non remplacé depuis le 1^{er} février 2017, il a été décidé de ramener le temps hebdomadaire des agents du service technique à 35 heures au lieu des 39 heures actuelles et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette organisation permettra de ramener le nombre de semaine de congés à 5 semaines par agents et donc d'augmenter le temps de travail en binôme.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avis du Comité Technique.

D02.12.2017 : admission en non-valeur

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 42,37 € et non pas 62,05 € arrêtée par les services de la trésorerie à la date du 16 novembre 2017 (références R-140-5 et R 15-3 non incluses).

Il s'agit de sommes non recouvrées par la perception dans le budget communal (reliquats cantine, garderie pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017).

D03.12.2017 : proposition d'achat du lot 28 (AC 325) lotissement des Jardins de Ribray

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Séance du 4 décembre 2017

Une proposition d'achat de 38 160 € TTC est arrivée en mairie le 10 novembre 2017, pour le lot 28 (636 m²), parcelle cadastrée AC 325, soit pour un montant de 60,00 € le m².

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter la proposition.

D04.12.2017 : droit de préemption urbain : parcelle AA 128

L'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser telles qu'elles sont définies au P.L.U, un droit de préemption.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Une D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) envoyée par Maître Andony ATINDEHOU, 2 place de l'Eglise à SAINT-HILAIRE-LA-PALUD a été reçue en mairie le 17 novembre 2017 et porte sur la parcelle AA n° 128 d'une superficie de 84 m² située : Grande rue sur la commune d'Epannes en zone Ua du PLU.

Hors de la présence de Monsieur Damien BAUDU et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle AA n° 128 au prix de 500,00 € TTC, pour l'aménagement des accès à la future maison de santé.

D05.12.2017 : convention de prestations de services pour l'entretien de la ZAE d'Epannes

Vu l'article L 5216-5 alinéa 1-1° du code général des collectivités territoriales réformant la compétence des communautés d'agglomération en matière de développement économique ;

Vu la délibération du 21 novembre 2016 du conseil d'agglomération actant :

- La définition de la ZAE relative à la compétence communautaire de développement économique en matière de ZAE ;
- Les contours périmétriques des ZAE applicables au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la convention de prestations de services et ses avenants conclue entre la CAN et la commune pour l'entretien de la ZAE des Sablonnières sur la commune d'Epannes, ayant pour échéance le 31 décembre 2017 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Décider de renouveler la convention d'entretien entre la CAN et la commune pour la période 2018-2019, renouvelable une fois ;
- Pour un montant maximal de 14 796 €, soit un montant maximal annuel de 7 398 € ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'entretien de la ZAE.

D06.12.2017 : dispositif – prêt à taux zéro de la CAN

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a initié en 2014 un dispositif favorisant l'accès à la propriété sur son territoire : « Le Prêt à 0% de la CAN »

Il a été accordé à la Commune d'Epannes la labellisation pour quatre lots dans l'aménagement du lotissement « Les Jardins de Ribray ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et la CAN pour la primo-accession à la propriété sur son territoire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Séance du 4 décembre 2017

II – Questions diverses

Ecole :

Anne Bernole informe le Conseil Municipal d'un don de quatre ordinateurs de la part de Parnasse Maif. Les ordinateurs seront remis en fin d'année 2017.

L'ancien bac à sable sera transformé en jardin pédagogique, remplaçant l'actuel devant l'école. Un bac à sable avec une bâche de couverture sera installé à côté de ce jardin pédagogique.

Activité périscolaire :

Les membres de l'association de modélisme de Magné viendront animer des ateliers de construction d'oiseaux articulés.

Locatifs :

Le programme d'entretien des locatifs se poursuivra début 2018 par une peinture de façade pour deux logements et la pose de grilles de fenêtres pour 3 logements.

Les Jardins de Ribray :

La circulation pour les plus de 3,5 tonnes sera modifiée de manière à interdire aux poids lourds d'emprunter la sortie sud du lotissement trop étroite pour ces véhicules longs.

La saison de pêche :

La saison de pêche 2018 ouvrira le 31 mars et fermera le 3 novembre.

Manifestation :

Les vœux de la municipalité seront organisés le vendredi 19 janvier 2018 à 18h30 à la salle Marcel Brelay.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.